

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023****REUNION PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Victoria VANDEBERG siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 janvier 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe je tiens à excuser Madame Anne THANS, Monsieur Thomas CIALONE et M. LEONARD.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Toute le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme FRENAY, Mme SAMEDI, Mme THREINEN, Mme FRANCOIS...

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- M. LEONARD.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- M. CIALONE et Mme THANS.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- L'incertitude sur la présence d'Astrid BASTIN.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Chers Collègues, avant d'entamer nos travaux, je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier. Je vous rappelle également qu'à 18h30, se déroulera l'inauguration de l'exposition « Ordures, l'expo qui fait le tri », au Musée de la Vie wallonne.

Une fois n'est pas coutume. Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, je me dois de vous informer qu'une réunion de Bureau a eu lieu aujourd'hui à 16h afin d'examiner la manière de marquer notre attention à la problématique de M. Olivier VANDECASTEELE qui vous le savez est pour le moment emprisonné en Iran.

A l'unanimité des membres du Bureau et par consensus nous avons pris la décision d'écrire une lettre au Premier Ministre et au Gouvernement fédéral en actant que l'ensemble du Conseil provincial de Liège marque totalement son soutien à l'ensemble des démarches qui pourraient être entreprises pour obtenir sa libération.

J'ai demandé à ce que le courrier soit transmis sur les bancs et il sera signé par tous les chefs de Groupe, le Collège et moi-même.

Je pense que c'est une manière claire de marquer notre soutien à cette action et cette personne qui vit pour le moment vit des heures difficiles.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022. Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023****V.- Question d'actualité**

**Document 22-23/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à la Bibliothèque des Chiroux.**

**Document 22-23/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à la participation citoyenne.**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte 2 points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A07, Mme Murielle FRENAY n'étant pas là, est-ce que vous voulez prendre la parole ou tout le monde a eu l'énoncé de la question.

Quelqu'un souhaite t'il intervenir par rapport à l'intitulé de la question.

Je vais peut-être passer à la deuxième question et le Député rapporteur répondra aux deux questions, ce sera peut-être plus simple.

Pour la deuxième question, je donne donc la parole M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Et pour être dans les clous et parce que je tiens aussi au respect du ROI, ce n'est pas réellement une question d'actualité mais une question orale même si on peut toujours trouver un lien avec l'actualité bien sûr.

Transparence, lisibilité et promotion de la citoyenneté peuvent donc être considérés comme les socles sur lesquels un nouveau contrat social entre la population et un pouvoir public pourrait se sceller. Cependant la principale condition pour établir ce nouveau contrat social entre la Province de Liège et les citoyens est de leur permettre, à toutes et à tous, de s'exprimer, de participer au dialogue dans le respect mutuel des personnes, des associations et des institutions. Conscient de ses responsabilités politiques envers la population, le Collège provincial.

Ah oui ! Pardon, ce que j'étais en train de vous lire n'est nul autre qu'un extrait de la déclaration de politique provinciale. Vos engagements pour la législature 2018-2024 en cours. Je reprends.

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

Le Collège provincial se propose d'ouvrir une large réflexion en vue d'encourager la parole citoyenne : 1) la création d'un Conseil provincial consultatif des aînés ; 2) la mise en œuvre d'une grande opération « La Province de Liège donne la parole aux jeunes » : 3) la publicité du droit d'initiative citoyenne au Conseil provincial, seraient autant de possibilités pour que la démocratie participative ne soit plus un concept vide, sinon de sens, de réalité.

Face à ce besoin de participation à la décision publique, le Collège provincial étudiera la faisabilité de proposer un « Pacte provincial », fruit d'un dialogue, dont les modalités pratiques sont encore à définir, et par le biais duquel chacun pourrait s'engager à rechercher le bien commun. Incontestablement, la relation entre un pouvoir politique et le citoyen est aujourd'hui en jeu. »

Voilà, chers Membres du Conseil provincial. C'est en fait vos engagements que je viens de vous lire et en tant que membre de l'opposition, c'est aussi vos engagements que je vais vous rappeler.

Personnellement, je trouve ces engagements pour plus de démocratie faiblarde, voire très faiblarde et manquant grandement d'ambition. Mais à défaut de prendre en compte nos propositions, pouvez-vous au moins respecter vos propres engagements ? Vous dites que la relation entre le pouvoir politique et le citoyen est aujourd'hui en jeu mais vous semblez faire bien peu de cas de cette relation.

J'ai relevé cinq engagements dans le passage précédent. Où en est le travail du Collège concernant ces 5 promesses ? 2024 arrivera vite et nous ne souhaiterions pas que les citoyens pensent que le dicton disant que les promesses n'engagent que ceux qui y croient est particulièrement pertinent à l'égard des politiciens.

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces questions. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président, (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Dans l'ordre et le désordre, je vais d'abord répondre à Monsieur MAGNERY.

Monsieur le Conseiller, une assemblée telle que la nôtre connaît suffisamment les réalités de gestion d'une institution publique pour comprendre aisément que des projets élaborés sur base des possibilités, à un moment précis, ne constituent en aucun cas des promesses intemporelles déliées des circonstances et des contingences que le monde extérieur nous impose.

La gestion publique est soumise à des conjonctures pénalisantes et à des impondérables aux impacts budgétaires loin d'être négligeables.

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023

Je vais donc rappeler ce qui a bouleversé la vie de l'institution que nous représentons, à plusieurs reprises, au cours de cette législature exceptionnelle et que notre Déclaration de politique provinciale de 2018 que vous avez la gentillesse d'évoquer ne pouvait évidemment pas prendre en compte. C'est du bon sens. C'est de la chronologie de faits. C'est la réalité, n'en déplaise à ceux qui préfèrent l'ignorer par onirisme ou par calculs politiques.

Si le Collège provincial ne renie en rien la Déclaration de politique provinciale 2018-2024 que ce Conseil a approuvé le 20 décembre 2018, force est de reconnaître que la Déclaration de politique régionale de septembre 2019.

Les nouvelles missions provinciales dont la prise en charge du financement des zones de secours pour soulager les finances communales ont considérablement remis en question certaines orientations budgétaires sur lesquelles la Province pouvait légitimement se baser pour construire ses diverses politiques dans bien des domaines.

Après d'importants efforts budgétaires pour rencontrer les contraintes imposées par cette nouvelle situation, toujours en privilégiant le personnel et la qualité du service rendu à la population, la Province de Liège a été confrontée à un autre épisode imprévisible, ces dramatiques inondations dont les conséquences ont été lourdes à bien des égards.

Viennent s'ajouter à cet aggiornamento budgétaire, sans précédent, pour la Province les augmentations exceptionnelles des coûts liés à la masse salariale, en raison des indexations mais aussi celles relatives à l'énergie et aux matières premières.

N'en jetez plus, la coupe est pleine ou plutôt les caisses sont vides.

Chacun l'aura compris, on ne peut pas tranquillement poursuivre son chemin sans se soucier des moyens des politiques que l'on veut mettre en œuvre. La politique est faite de choix et choisir c'est renoncer.

Par ailleurs et sans vouloir dénigrer le principe de la mise en place d'organes consultatifs favorisant la parole citoyenne, nous devons tous reconnaître que l'image de l'institution n'est pas encore suffisamment forte, certainement en raison des circonstances dont je viens de vous parler et qui ont accaparé toute notre attention.

Des progrès ont certes été réalisés dont notamment la diffusion de nos séances du Conseil, hélas par un trop petit nombre de citoyens. Notre ambition sera donc d'améliorer encore et toujours notre image provinciale par une communication plus cohérente et à cette fin, ma Collègue Katty Firquet en charge de la Communication et l'ensemble du Collège provincial ont programmé un recentrage des différentes équipes provinciales de communication autour d'une seule communication structurante et cohérente.

C'est probablement une étape nécessaire pour que les citoyens puissent s'exprimer en connaissance de cause sur les politiques proposées par la Province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

La prochaine législature, j'espère moins tourmentée et peu importe qui compose la majorité provinciale, aura l'opportunité d'intensifier la connaissance des missions et services rendus par la Province de Liège et décidera des moyens qu'elle met en œuvre pour y parvenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Je vais donc répondre maintenant à la question de Mme FRENAY, qui portait sur le déménagement de la bibliothèque.

Madame la Conseillère, vous m'interroger donc sur un « article », vous ne savez pas le voir mais il est écrit entre guillemets publié en ligne sur le déménagement de la bibliothèque Chiroux.

Tout d'abord, permettez-moi de m'étonner que notre assemblée, par votre question, donne du crédit à ce texte reprenant des photos prises en pleine crise COVID et qui de donne la parole que de manière orientée. Je vous invite d'ailleurs à lire le code de déontologie journalistique disponible en ligne et notamment sa partie 1 « Règles déontologiques » qui rappelle notamment qu'un journaliste doit vérifier ses sources et les informations qu'il publie. Ça ne vous aura d'ailleurs pas échappé qu'aucun média digne de ce nom n'a repris cette, à nouveau il y a des guillemets sur ma feuille, « informations ».

Toutefois, dans le respect de notre assemblée et surtout pour rétablir la vérité par rapport aux collaborateurs provinciaux directement visés et touchés par cette parution, je vais vous expliquer la réalité de ce qu'il en est.

Tout d'abord, je vous renvoie à la réponse que j'ai formulée en juillet dernier ici sur le même thème. Voici mes compléments.

Un déménagement, comme celui qui va s'opérer en juin prochain vers Bavière ne se prépare ni des semaines, ni des mois à l'avance, mais bien des années.

Le déménagement de la Bibliothèque vers le nouveau site de Bavière appelé le B3 induit nécessairement de nouvelles pratiques professionnelles ainsi qu'une réflexion profonde sur les collections et leur mise en espace.

La construction de ce nouveau bâtiment est une occasion exceptionnelle pour la bibliothèque d'en faire un lieu, accordant plus de place à des espaces de vie confortable, aux nouveaux usages numériques, à la formation, à l'éducation aux médias, à la médiation, notamment sur le plan artistique mais aussi dans le cadre d'une participation citoyenne, ainsi qu'aux questions liées à l'accessibilité.

Suite à la consultance mise en place avec Savoir Sphère, une société de consultants expérimentés au service des bibliothèques et des institutions culturelles et patrimoniales, depuis fin 2018 et au travail réalisé sur l'implantation des collections, il est, notamment, apparu qu'un élagage et un retrait conséquent des collections étaient nécessaire.

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023

Un peu de math, un peu de chiffres : les 750.000 documents présents en libre-accès et en réserve aux Chiroux, 600.000 documents seront déménagés sur le site de Bavière.

En ce qui concerne l'élagage des 150.000 documents, il me paraît manifestement utile de préciser que la Bibliothèque des Chiroux s'appuie sur la législation en cours et met en application les recommandations de la Réserve centrale de Lecture Publique et de la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle prend également en compte les recommandations de la consultance Savoir Sphère sur l'organisation des collections et les retraits nécessaires en vue d'une nouvelle répartition par pôles thématiques sur le site de Bavière, au bénéfice des usagers.

Chaque bibliothécaire responsable d'un fonds documentaire établit une fiche-domaine et définit précisément les critères d'élagage et de retrait en fonction de l'état du document, de son contenu, du nombre d'exemplaires...

A titre personnel, je m'étonne, Madame la Conseillère, que vous donniez du crédit à cette parution. Puisqu'au-delà de votre mandat au sein de notre assemblée, je vous connais une fibre syndicaliste. Par votre question, vous encouragez par une infime minorité du personnel le dénigrement du travail de collègues consciencieux, à moins que vous ne souffriez du syndrome de Diogène ?

J'en reviens à mon propos. Dès que des retraits doivent être opérés, plusieurs solutions sont mises en place selon une méthodologie précise: des associations du domaine documentaire concerné sont contactées, les centres de documentation spécialisés, la Bibliothèque Royale, les Universités et sont invitées à récupérer les documents qui les intéressent.

La première démarche avant un retrait est d'ailleurs de vérifier que le document est toujours bien présent dans un autre catalogue tels ceux de Samarcande, des universités, de la Bibliothèque Royale, des centres de documentation, du Point Culture, et j'en passe.

Les bibliothèques du réseau environ, 150 implantations concernées en province de Liège, sont régulièrement informées via des réunions de la bibliothèque centrale et sélectionnent les documents qu'elles peuvent réutiliser.

Des envois réguliers vers la réserve centrale de la Fédération Wallonie Bruxelles sont organisés selon des critères de sélection bien précis ; des écoles partenaires de nos actions sont contactées et interpellées lors de leur passage en bibliothèque, principalement dans les sections enfant et adolescent ; des maisons de jeunes, le centre d'expression et de créativité, les IPPJ, les CPAS, les bibliothèques de prison, maisons de repos avec lesquels nous collaborons bénéficient de sélections de documents adaptés à leurs bénéficiaires.

Pour le secteur de la musique, des contacts sont pris avec des académies, la Maison du Jazz, l'OPRL, le secteur musique de la Province de Liège, des spécialistes de musique classique, Jean-Marc Onkelinx par exemple, et une nouvelle collaboration a vu le jour avec Point Culture et sa réserve centrale. Les CD et DVD sont soumis aux mêmes règles d'élagage et de retrait que les autres documents : vérification de leur état, présence dans d'autres catalogues, politique documentaire formalisée dans une fiche domaine. La consultance a attiré notre attention sur la

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

chute inexorable des prêts pour ce type de documents et de la nécessité d'un retrait plus conséquent au niveau du libre-accès.

Une attention particulière a donc été portée sur la présence de documents dans le catalogue de Point Culture avant retrait. Au niveau des périodiques, la Bibliothèque centrale participe à la conservation partagée des périodiques, en collaboration avec les bibliothèques centrales des autres provinces et de la FWB.

Au-delà de ces contacts pris par les professionnels, d'autres actions sont mises en place pour valoriser les documents destinés au retrait : contrairement à ce qui a été affirmé, le Kiwanis a été consulté, reprend des caisses pour sa vente annuelle et offre à des enfants défavorisés les livres reçus de la bibliothèque ; des ventes de livres ont lieu régulièrement à destination des professionnels et personne n'oubliera que nous avons vécu deux années de Covid et qu'il 'était difficile d'organiser ce genre d'opération mais a priori, une vente de livres pourra être à nouveau organisée en 2024.

Des espaces sont prévus à la bibliothèque et sur les places publiques en été pour des dons aux usagers via les étagères du bookcrossing.

Certains livres ne trouvent malheureusement pas acquéreurs et d'autres sont trop abîmés pour être donnés. Ils sont alors envoyés dans le cycle vertueux du recyclage. Je vous invite d'ailleurs à visiter l'exposition « Ordures » qui ouvre demain.

A titre d'exemple, 90% des livres pour la jeunesse, destinés au retrait, trouvent une destination dans les écoles ou des associations et, au final, seuls les 10% de livres les plus abîmés sont recyclés.

Au total, ce sont plus d'une centaine d'associations, écoles, crèches, institutions diverses qui ont bénéficié de documents de la bibliothèque.

Il est évident que si le document est retiré et recyclé mais que son contenu est toujours pertinent, la démarche de le racheter doit être envisagée : le professionnalisme des bibliothécaires permet en effet de suivre les fonds documentaires de manière qualitative, au regard des collections déjà présentes dans MaBibli et dans d'autres catalogues, je répète ceux de l'Universités, des centres de documentation, du Point Culture, de l'analyse des publics, du territoire et du plan de développement de la lecture en cours.

En résumé, des 150.000 documents retirés des collections de la Bibliothèque Chiroux : 70.000 ont été livrés à l'entreprise sociale et solidaire Recyclivres ; 30.000 fascicules de périodiques ont été repositionnés sur le site de Grâce-Hollogne dans le cadre du plan de conservation partagée avec la FWB et certains détruits après vérification de leur présence dans les autres provinces via le service Periodic ; environ 30.000 ont été donnés à des associations diverses, notamment dans le cadre des inondations de 2021 ; environ 5.000 ont été réutilisés via la filière du Bookcrossing. Enfin, environ 15.000 livres n'ont pu trouver de destinataire, soit de par leur état, soit parce qu'ils n'intéressaient pas les nombreuses associations contactées, soit un total de 10% de livres recyclés.



## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023

Ainsi que je le précisais en préambule, on parle ici uniquement de la Bibliothèque Chiroux. Toutefois, un élagage et un retrait a également eu lieu pour la bibliothèque centrale et la bibliothèque itinérante qui, pour rappel, ont été rassemblées fin 2022 sur le site de Grâce-Hollogne.

A cet égard, les photos divulguées dans la presse des conteneurs correspondent d'ailleurs aux collections de la bibliothèque centrale en vue de préparer son déménagement sur le site de Grâce-Hollogne. Au total, ce sont 40.000 documents de la Centrale qui ont été retirés des collections en 2022 en vue de la fusion avec les collections de la bibliothèque itinérante avec lesquelles il existait de nombreux doublons.

Un appel a été lancé vers les bibliothèques du réseau, des associations, des crèches, en collaboration avec l'ONE, et des écoles pour qu'ils puissent venir récupérer ce qui pouvait leur être utile. Là aussi, les documents jeunesse sont très faciles à redistribuer et, en général, un très maigre pourcentage est réellement envoyé au recyclage. Pour les autres documents, la même méthodologie qu'à la Bibliothèque Chiroux est appliquée, je le répète : contacts avec des centres de documentation, la Bibliothèque Royale, le réseau des bibliothèques, les associations spécialisées...

J'en viens maintenant à rectifier quelques autres erreurs reprises dans l'article en ligne : si le centre de ressources disposera d'environ 8.000 m<sup>2</sup>, soit une superficie plus ou moins équivalente à celle disponible aux Chiroux pour la bibliothèque, 15.000m<sup>2</sup> sont prévus au total et accueillent, en dehors des 8.000m<sup>2</sup>, une salle d'exposition, des espaces de travail ou de création, une brasserie.

L'article annonce que l'élagage est réalisé « pour gagner de la place » : en réalité, absolument pas ! L'enjeu a toujours été, dès le départ, de revoir l'organisation des services en fonction des besoins actuels en lecture publique et sur le territoire et d'organiser les collections par pôles thématiques. Et je rappelle que cette étude a été réalisée avec la consultance et selon une méthodologie de participation active avec les bibliothécaires par l'organisation de groupes de travail par pôle thématique.

Toujours dans ce même article, il est question que la Bibliothèque devrait jouer un rôle au niveau de la Conservation et du Patrimoine. Ici aussi, il faut rappeler que ce n'est pas le rôle d'une bibliothèque publique, régie par un décret de la FWB lequel spécifie que ses pratiques doivent être axées principalement sur le développement des capacités langagières des publics.

Enfin, avec sa vocation encyclopédique, faut-il le souligner, le Centre de Ressources continuera à proposer des collections riches et variées sur tous les domaines de la connaissance, avec 600.000 documents disponibles sur place à Bavière dont 200.000 en libre-accès et 400.000 dans les réserves du sous-sol.

Je pense que vous aurez l'occasion et le Président fera une petite communication sur le sujet de faire une visite guidée et spécialement organisée pour vous en avril à l'issue du Conseil. Vous aurez l'occasion de voir le processus qui est mis en place entre un livre en libre-service et un livre en réserve qui peut être appelé à tout moment par un système relativement bien organisé de mouvement d'ascenseur entre ces réserves et ce libre accès.

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

Pour conclure, sachez qu'aucun titre n'est supprimé de notre catalogue de référence disponible, je vous le rappelle, sur tout le territoire via les bibliothèques du réseau. La Province de Liège continue aussi sa politique d'acquisition d'ouvrage papier avec des crédits inscrits au budget. Près de 500.000 € sont consacrés pour l'achat de livres et si vous voulez à titre comparatif, en 2022 cela représentait 46.000 livres et 150 jeux de société ; 40.000 euros pour les médias soit environ 3.500 CD DVD et 80 jeux vidéo et 115.000 euros pour les périodiques et base en ligne, environ 500 titres.

Enfin, je tiens à profiter de votre intervention pour sincèrement remercier le personnel provincial qui souffre en ce moment à l'aide de cette question, qui s'engage positivement dans ce processus de migration vers le B3.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial-Président. Une réaction M. MAGNERY ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- D'autres peuvent réagir !

M. LE PRESIDENT.- Non ! Je pense que d'après notre règlement, vous pouvez réagir. Vous avez 2 minutes.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc moi, je vais répondre sur la première question. Quand je suis convaincu, Monsieur Gillard, je vous le dis, quand je ne suis pas convaincu, je vous le dis aussi. Ici, je ne suis clairement pas convaincu.

Je tiens rapidement à rappeler un petit point de contexte, cette fameuse étude Le Soir – RTBF qui est encore sortie il y a une ou deux semaines « Noir, jaune, Blues » et qui nous rappelle l'urgence de réenchanter nos démocraties et de relégitimer nos institutions démocratiques auprès de nos citoyens.

Et je trouve que votre réponse semble encore négliger cet aspect-là, la question démocratique elle est essentielle, elle est à la base de tout et vous me dites qu'il y a d'autres priorités.

Alors, bien sûr il y a d'autres priorités et la Province a beaucoup de travail mais cette question démocratique, nous souhaiterions que ce soit réellement une priorité, pas que ça passe après toute une série d'autres choses.

Vous répondez, mais j'ai peur de mal comprendre votre réponse mais, si je comprends bien, il y a une question de réalité de temps et aussi budgétaire.

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023

A ce que je sache, ouvrir une large réflexion, faire la publicité du droit d'initiative citoyenne, ce ne sont quand même pas... ouvrir une opération « Place aux jeunes » sur la démocratie, ce n'est quand même pas des postes budgétaires qui vont nous coûter des millions ?

Dire qu'on n'a pas l'argent pour ça, je trouve cela vraiment de mauvaise foi, d'autant plus qu'on va vous proposer encore quelques économies à gauche à droite donc des sous, il y en a quand on veut en faire une priorité.

L'image de l'institution n'est pas suffisamment forte dites-vous, pas encore suffisamment forte mais ce raisonnement est génial, ce raisonnement c'est le raisonnement à l'envers. En fait, on dit « tant que l'institution provinciale n'est pas assez reconnue, ne faisons pas de la démocratie participative ! ». Mais c'est l'inverse qu'il faut faire. Faites de la démocratie participative, appelez les citoyens, remplissez les tribunes, qu'il y ait un jour ici une interpellation citoyenne et peut-être que la Province sera reconnue et assez forte.

C'est vraiment fou de se dire « tant qu'il n'y a pas de citoyen, on ne fera rien » mais ils ne vont toujours pas venir et ce sera toujours vide là, là et même sur YouTube, je fais « coucou » mais de toute façon personne ne regarde. Ça va ?

Et donc, c'est à nous de faire revivre cette institution et parfois, étonnamment, contrairement aux apparences, j'ai l'impression d'être le seul qui y croit à l'institution provinciale ici. Vous pouvez dire « hihi haha » mais je suis le seul qui y croit par mon activité, par mes questions et par l'envie que cette Province soit légitimée dans son action.

En conclusion moi je pense qu'il est question ici d'une volonté politique, cette volonté politique d'appliquer votre déclaration de politique provinciale vous ne l'avez pas.

Dont acte pour les prochaines élections. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

## **VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 22-23/123 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon (S.R.E.A.W.) » : remplacement de Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 22-23/123).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ÉCOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/AB/01 : Amendement budgétaire : Mise en place d'un budget participatif citoyen à l'échelle provinciale.**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme Aline de BARROS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Aline de BARROS, Rapporteur (à la tribune).- Bonsoir à tous.

Alors, la réponse qui nous a été apportée suite à l'amendement est que, d'abord il faut rappeler le contexte du budget provincial, donc il y a la Déclaration politique provinciale de 2018, la réforme de 2020 et la crise Covid entre autre.

Donc, avec la réforme, ce sont déjà 38 millions cette année et 45 millions à verser aux zones de secours. Donc la Province a un budget très limité et donc il faut faire des choix.

L'idée du budget participatif est de faire participer le citoyen mais encore faut-il avoir ledit budget, et le citoyen participe déjà aux élections donc voilà.

Pour la Province, le premier travail à faire est un travail pédagogique de fond, se dire qu'est-ce que c'est l'institution provinciale et à quoi elle sert ? Et ensuite alors, nous pourrions voir comment faire participer les citoyens en tenant compte des moyens réduits et du peu d'espaces disponibles.

Il n'y a pas eu de question et il y a eu 2 pour, 6 non et 1 abstention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Simplement ajouter un argument pour cet amendement budgétaire.

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023

La Province de Namur subit, je pense, les mêmes conséquences de la crise, de la réforme des zones de secours etc. et pourtant, ils ont réussi à mettre en place un budget participatif. On peut critiquer sa mise en place, son envergure etc. mais en tous les cas, il y a déjà un travail qui est fait là.

Je ne pense pas que c'est des grands gauchistes, soudain, qui se sont réveillés en province de Namur donc, je pense que cette majorité-là est aussi capable d'entamer cette réflexion et d'agir honnêtement et sincèrement pour mettre sur pied ce budget participatif.

On l'a déjà demandé lors de la législature précédente, ça n'a toujours pas abouti et on a l'impression que ce processus va mettre encore des années à se mettre en route et il est vraiment temps, je rejoins Monsieur MAGNERY dans son expression, il est vraiment temps de prendre ça en main, il y a une urgence effectivement d'un point de vue démocratique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres interventions ? Pas d'autre intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

### **Document 22-23/AB/02 : Amendement budgétaire : Acquisition d'œuvres d'art pour la collection provinciale.**

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite donc le rapporteur, Mme Chantal NEVEN-JACOB à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Chantal NEVEN-JACOB, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

La première Commission du Conseil provincial s'est réunie ce mardi 24 janvier 2023 à 17 heures au Palais provincial et a examiné l'amendement budgétaire suivant : document 22-23/AB/02 portant sur l'acquisition d'œuvres d'art pour la collection provinciale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

Le Député-Président explique que cette collection provinciale a commencé en 1939 et que depuis qu'il est Président au sein du Collège, il souhaite que la continuité s'opère.

La Province prévoit 50.000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art, article budgétaire à l'extraordinaire, je vous passe le numéro, montant qui est à mettre en perspective avec le budget de la Culture qui prévaut et qui représente 0,13 % des dépenses extraordinaires sur un budget de 39.700.000 €.

Pour contribuer à l'augmentation liée à la réforme, le budget extraordinaire qui était de 49.000.000 € en 2020 n'est plus que de 39.700.000 € en 2023, soit un effort de 10.000.000 € consenti au budget extraordinaire. L'acquisition d'œuvres d'art correspond à une aide à la création contemporaine.

Le Député-Président énumère ensuite toutes les aides consenties par la Culture dans tous les domaines, que ce soit la danse, la musique, le théâtre, que ce soit au niveau amateur, professionnel ou jeune public, que ce soit pour des centres culturels ou différentes créations et j'en passe tellement elles sont nombreuses.

Les acquisitions 2022 ont été montrées récemment et des rétrospectives ont été préparées pour les 5 et les 10 dernières années, mais aussi toutes les acquisitions depuis les années 1930.

Un jury d'acquisition vient d'ailleurs d'être créé composé de professionnels aguerris et d'agents du personnel provincial intéressés par la chose.

Le but est aussi de soutenir les jeunes artistes émergents dans le domaine de l'art contemporain et en fait, tous les artistes.

Le vote sera de 7 non à cet amendement, 2 oui et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je n'ai pas eu l'occasion d'être présent pour des raisons professionnelles en Commission donc je viens un tout petit peu justifier l'amendement ici en séance plénière.

Simplement pour bien préciser, cet amendement ce n'est pas une question de culture en fait hein, la Culture, vous connaissez cette fameuse citation qui est attribuée à Weston Churchill d'ailleurs qui ne l'a jamais dit hein, quand on lui a demandé de couper le budget culturel pour l'effort de guerre, il aurait répondu « Alors pourquoi nous battons-nous ? ».

Ici, ce n'est pas une question de Culture. Cet amendement c'est plutôt un symbole. 50.000 € c'est vrai, sur le budget provincial, il s'agit de pas grand-chose, de quelques gouttes bien que chaque euro dans les circonstances, dans le contexte actuel mais même en

## SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023

permanence, doit être utilisé avec soin et efficacement quand il s'agit des deniers publics, donc 50.000 €, quand même pas grand-chose d'un point de vue du budget de la Province mais quand même un symbole, un symbole de quoi ? De dire que, il faut que les deniers publics soient bien gérés. Il faut éviter le saupoudrage et je vais même oser le dire, un gros mot peut-être que certains vont me regarder, éviter le clientélisme.

Je pensais qu'on achetait des œuvres parfois à des gens qu'on connaissait. Mais je me suis dit « Marc, tu n'as aucune preuve, tu juges mal les gens, il s'agit de préjugés, tu ne peux pas te dire ça ». Jusqu'à ce que je l'entende d'un Conseiller de la majorité-même. De sa propre bouche !

Et donc, voilà, moi je suis ici pour que l'argent, les données publiques soient bien utilisées et je trouve qu'ici, il y a clairement matière à réfléchir sur les dépenses en matière d'achat d'œuvres d'art.

Voilà, simplement, et donc bien répéter le budget culturel est important et d'ailleurs pourquoi nous battons nous sinon ! Mais il s'agit plutôt ici d'une question de gestion et d'efficacité des deniers.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions ? Pas d'autres interventions. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire

### **Document 22-23/125 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « DEFI » – Évolutions du prototype EcoMOTION et ElectroMOTION durant l'année scolaire 2022-2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 22-23/125).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/126 : Manifestation d'intérêt de la Province de Liège pour un marché lancé par la centrale d'achat du SPW Digital (DTIC) relatif à la fourniture de serveurs pour une période de 4 ans (2 ans + 2 reconductions possibles d'un an) – Prise d'acte de la décision du Collège statuant sur base de l'urgence impérieuse résultant d'évènements imprévisibles.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 22-23/126).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre troisième Commission vous propose dès lors d'en prendre acte.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit ici d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

**Document 22-23/127 : Liège – Site de Saint-Laurent – Adoption d'un Règlement d'Ordre Intérieur.**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 22-23/127).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion



**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023**

générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/128 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 31 janvier 2023.**

**Document 22-23/129 : SPI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 31 janvier 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 22-23/128 et 22-23/129) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/130 : Mise à disposition de la Commune d'Oupeye de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 22-23/130).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 16 février 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H20'.

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2023****IX.- Huit clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.